

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 15 décembre 1998****relative à la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Canada dans le domaine de la recherche nucléaire***[notifiée sous le numéro C(1998) 4244]*

(98/732/Euratom)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 101, deuxième alinéa,

vu l'approbation du Conseil,

considérant que l'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Canada dans le domaine de la recherche nucléaire devrait être approuvé,

DÉCIDE:

Article premier

L'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Canada dans le domaine de la recherche nucléaire est approuvé au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le texte de l'accord est annexé à la présente décision ⁽¹⁾.

Article 2

Le président de la Commission fera, en ce qui concerne la Communauté, la notification prévue à l'article 12 de l'accord.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 15 décembre 1998.

Par la Commission

Leon BRITTAN

Vice-président

⁽¹⁾ Voir page 65 du présent Journal officiel.